



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 245-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.335

Déposée le : 30.11.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Ritter (Burgdorf, PVL) (porte-parole)
Rüfenacht (Burgdorf, PS)
de Quervain (Bern, Les VERT-E-S)
Bossard-Jenni (Oberburg, PEV)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 314/2024 du 27 mars 2024
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption**

Sécuriser la traversée piétonne de la Schachenstrasse à la hauteur du nouveau magasin Landi à Lyssach

Le Conseil-exécutif est chargé d'aménager un passage piéton sécurisé sur la route cantonale « Schachenstrasse » près du nouveau magasin Landi à Lyssach (Schachenstrasse 39) ou, à tout le moins, de faire en sorte que la situation actuelle s'améliore considérablement sur le plan de la sécurité, notamment pour les personnes qui prennent le bus en direction de Berthoud.

Développement :

Depuis la construction du nouveau « Landi Lyssach » sis Schachenstrasse 39, les conditions de circulation recèlent des risques pour les personnes à pied, en particulier lorsque celles-ci empruntent le bus à partir de là pour rejoindre Berthoud. Il faut savoir que la clientèle qui fréquente les magasins Landi, notamment ceux situés à proximité ou dans les grandes localités, est de plus en plus nombreuse à s'y rendre par les transports publics. Berthoud et les environs disposent en effet d'un réseau de bus bien, voire très bien aménagé et attractif. La construction du Landi en question était assortie d'une condition, à savoir qu'un nouvel arrêt de bus « Schachengut » soit créé, autrement dit que les clientes et clients soient clairement incités à prendre le bus pour se rendre au Landi. Le problème, désormais, est que pour le trajet (retour), il faut traverser la Schachenstrasse à pied. Il s'agit de l'une des routes les plus fréquentées du canton (plus de 20 000 véhicules par jour). Une difficulté particulière réside dans le fait que la route se trouve dans une zone périphérique, ce qui, premièrement, rend (vraisemblablement) impossible l'aménagement d'un passage piéton et, deuxièmement, fait que les voitures roulent relativement vite, étant donné que la vitesse maximale autorisée est de 60 km/h. Cependant, ces difficultés ne dispensent pas le canton de remédier rapidement à cette situation particulièrement dangereuse.

Réponse du Conseil-exécutif

Pour le Conseil-exécutif, il est important de garantir une offre de transports publics attractive tout en assurant la sécurité du trafic cycliste et piéton. Chaque année, le canton de Berne investit des sommes conséquentes dans ce but. En raison de leur complexité, la planification et la réalisation des projets correspondants requièrent souvent beaucoup de temps. Lors de l'aménagement de tronçons de route, des mesures provisoires sont mises en place jusqu'à ce que le projet de réfection soit mis en œuvre afin d'améliorer la situation dans la mesure du possible, comme c'est le cas ici à Lyssach.

Le Conseil-exécutif est conscient qu'il est nécessaire d'agir. Les travaux visant à améliorer la situation au niveau du Landi ont déjà débuté. La jonction devant être aménagée au niveau du Landi, qui inclut les deux arrêts de bus et la traversée piétonne, fait partie du plan de route « Réaménagement du réseau Lyssachsachen ». La mise en œuvre de ce dernier permettra d'améliorer la sécurité des piétonnes et des piétons au niveau de la jonction du Landi grâce à la réalisation de différentes mesures. Ainsi, la traversée piétonne actuelle va être déplacée d'environ 30 mètres en direction de l'autoroute. La nouvelle traversée inclura un îlot central permettant aux personnes traversant la route de s'arrêter en toute sécurité et bénéficiera d'une meilleure visibilité grâce à un éclairage et une signalisation adaptés. Conformément aux normes et directives en vigueur, il a toutefois été décidé de renoncer au marquage d'un passage piéton pour des raisons de sécurité, étant donné que le tronçon de route concerné se trouve dans une zone périphérique, que la distance de visibilité à respecter entre les véhicules et les personnes traversant la rue ne peut pas être garantie et que le trafic piéton est trop faible pour se voir accorder la priorité allant de pair avec un passage piéton. Les moyens nécessaires à la concrétisation du projet sont inscrits dans le crédit-cadre d'investissement correspondant et sont pris en compte dans la planification financière.

À l'heure actuelle, les oppositions déposées lors de la mise à l'enquête publique retardent malheureusement la mise en œuvre des mesures prévues. S'il est possible de trouver rapidement un accord, les travaux devraient réalistement pouvoir commencer en 2025. Faute d'accord, le projet devra être encore repoussé.

En attendant la réalisation du plan de route, une traversée piétonne a été aménagée à titre de mesure provisoire. Des mesures d'amélioration ont en outre été mises en place en continu depuis sa mise en service :

- Sécurisation de la traversée piétonne provisoire à l'aide d'un îlot central permettant aux piétonnes et piétons de s'arrêter entre les voies de circulation ;
- Abaissement de la bordure afin de garantir une traversée sans obstacles ;
- Marquage au sol à l'aide de pictogrammes d'empreintes de pieds au niveau de la traversée piétonne afin de la rendre facilement identifiable pour les personnes souhaitant traverser et d'éviter les traversées anarchiques ;
- Installation d'un panneau d'avertissement « Attention piétons » de chaque côté du tronçon de route ;
- Installation de lampes solaires provisoires pour éclairer la traversée piétonne.

Destinataire

– Grand Conseil